



Chères Apremontoises, chers Apremontois,



À compter du **mardi 20 janvier 2026**, la **MAISON RINGEVAL** (Boulangerie & Pâtisserie de Senlis) met un distributeur de pains et viennoiseries à votre disposition. Il est installé place Gallé, à côté de l'arrêt de bus et **fonctionne 24/7/365**.

- **Produits mis en vente** : Baguette « tradition », baguette à graines, baguette BIO, pain nordique, tourte meule, petit « épeautre », croissants, pains au chocolat, ...
- **Fréquence de chargement** : Une fois par jour (au minimum),
- **Présentoir tempéré** (pour préserver la fraîcheur des produits),
- **Prix** : indiqués sur les casiers,
- **Méthodes de paiement** : Espèces, carte VISA et Master Card.

Une « boîte à suggestions » est disponible afin que vous puissiez faire part de vos éventuelles remarques.



• Diffusion des « Apremont Infos »



Dans vos réponses à notre sondage, plusieurs d'entre vous ont exprimé le souhait de recevoir dorénavant notre bulletin mensuel **Apremont Infos** par voie électronique plutôt qu'en version papier.

Celles et ceux qui ont opté pour ce changement recevront désormais le bulletin par courriel à l'adresse qu'ils nous ont communiquée.

Afin d'éviter toute distribution « papier » à votre domicile, un petit autocollant de couleur rouge ● sera apposé sur la boîte aux lettres pour signaler ce changement aux personnes en charge de la distribution.

Si cette procédure ne vous convient pas, merci de nous en informer en contactant la mairie.

Cordialement,

PS : Si vous n'avez pas répondu à notre précédent sondage, il est encore temps de le faire en envoyant un courriel à la mairie. Merci.

• France Renov

(Communiqué de la CCAC)



Permanences France Renov 2026

Pour tout savoir sur les aides à la rénovation énergétique de l'habitat, rencontrez les conseillers France Renov de l'ADIL 60.

Au siège de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, 17 bis rue Guillemainot Chantilly, les 1^{ers} et 3^{èmes} vendredis de chaque mois de 14h à 17h

Dans les MAIRIES des communes de l'Aire Cantilienne, le 1^{er} mercredi du mois, de 9h à 12h :
Avilly-Saint-Léonard, 1 place de la Mairie / La Chapelle-en-Serval, 1200 rue de Paris / Lamorlaye, 24 rue du Général Leclerc

Date	Lieu et commune
Mercredi 4 février	Avilly-St-Léonard
Mercredi 4 mars	Lamorlaye
Mercredi 1er avril	La Chapelle-en-Serval
Mercredi 6 mai	Avilly-St-Léonard
Mercredi 3 juin	Lamorlaye
<i>Pas de permanence itinérante en juillet et en août</i>	
Mercredi 2 septembre	La Chapelle-en-Serval
Mercredi 7 octobre	Avilly-St-Léonard
Mercredi 4 novembre	Lamorlaye
Mercredi 2 décembre	La Chapelle-en-Serval

SUR RENDEZ-VOUS
ADIL de l'Oise
☎ 03 44 48 61 30
✉ contact@adil60.fr
🌐 www.adil60.org

• **C'est la Chandeleur**

(Communique de l'association « Bouger à Apremont »)

Samedi 07/02/2026

Salle communale – Place Gallé

19h00 - 23h00



Formule sur place - 10 €

1 ficelle picarde/salade

1 crêpe sucrée

A emporter

Ficelles/crêpes

**Réservation le vendredi 30/01
RDV salle des fêtes de 18h-19h.**

**Réservation par mail ou sms
possible jusqu'au 05/02/26.**

06.17.96.97.73.

Bouger.apremont@gmail.com

• C'est la Chandeleur

(Communique de l'association « Bouger à Apremont »)

Bulletin de réservation - La Chandeleur – 07/02/2026 - Salle des fêtes

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Mail : _____@_____

1. SUR PLACE :

Nombre de formule : ____ x 10 € = ____ €

Ficelle picarde : ____ X 6€ = ____ €

Crêpe sucrée : ____ X 2€ = ____ €

Crêpe Nutella : ____ X 3€ = ____ €

TOTAL 1 : _____ €

2. A EMPORTER :

12 crêpes nature : ____ x 10€ = ____ €

6 crêpes nature : ____ x 6€ = ____ €

2 ficelles picardes : ____ x 10€ = ____ €

Crêpe sucrée : ____ X 2€ = ____ €

Crêpe Nutella : ____ X 3€ = ____ €

TOTAL 2 : _____ €

TOTAL (1+2) = _____ €

Les boissons sont à payer et à consommer sur place.

Association Bouger à Apremont

Règlement par chèque, CB ou espèces acceptés.

Infos : bouger.apremont@gmail.com ou 06.17.96.97.73

• Démarches d'Urbanisme en Ligne

(Communiqué de la CCAC)

Vous avez un projet de **construction, d'aménagement ou de démolition** ?
Pensez au **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)**.
Vous pouvez déposer en ligne vos demandes de :

- ✓ Certificat d'urbanisme
- ✓ Déclaration préalable
- ✓ Permis de construire, d'aménager ou de démolir

Le dépôt du dossier et la transmission des pièces justificatives se font directement en ligne 🖱️ <https://gnau36.operis.fr/pnroise/gnau/#/>

Une fois votre demande validée, vous recevez un **Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE)**.

À Noter :

Les dossiers déposés via le **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme** sont instruits par le **service intercommunal d'urbanisme de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne**, qui accompagne les communes et les usagers dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur.

[#AireCantilienne](#) [#CCAC](#) [#Urbanisme](#) [#demarcheenligne](#) [#GNAU](#)



Scannez-Moi

VOS DEMARCHES D'URBANISME

LE DEPOT EN LIGNE EN QUELQUES CLICS !

- **École d'Apremont – Rentrée scolaire 2026/2027**



Les inscriptions scolaires seront **ouvertes à compter du lundi 2 février 2026.**

Elles concernent les enfants d'Apremont nés à partir de 2023 ainsi qu'aux fratries déjà inscrits à Apremont.

Les parents sont invités à se rendre en mairie, aux heures d'ouverture, avec leur livret de famille afin d'effectuer les formalités d'inscription.



Horaires d'Ouverture de la Mairie au Public :

Lundi : 09h30 - 11h30 ♦ Mardi & Jeudi : 15h30 - 17h30 ♦ Vendredi : 14h00 - 17h00 ♦ Samedi : 09h30 – 11h30
(les 1^{er} et 3^{ème} du mois)

☎ 03 44 25 35 14 ♦ Courriel : accueil@mairieapremont.fr ♦ Site internet : mairie-apremont60.fr

Monsieur le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous

[Apremont Membre de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne \(CCAC\)](#)